

Règlement des entrainements

Soumis par Webmaster

02-03-2007

Dernière mise à jour : 02-02-2009

Voici la description des obligations à remplir par le pilote et son matériel afin de pouvoir rouler en entraînement sur la piste de Crolles.

ATTENTION : Depuis 2009, la barre anti-encastrement devient facultative et les pare chocs arrières plastics deviennent obligatoires dans toutes les catégories, en loisir et en compétition : renseignements et tarifs Chrono Kart 04 76 68 19 98PILOTE

- o LICENCE FFSA
- o DROIT DE PISTE
- o COMBINAISON HOMOLOGUEE CIK/FIA OU NORME FFSA
- o CASQUE INTEGRAL HOMOLOGUE (attaché et visière baissée)
- o MINERVE HOMOLOGUEE
- o CHAUSSURES MONTANTES
- o GANTS ENTIERSKART

- o CHASSIS HOMOLOGUE FFSA CIK/FIA
- o MOTEUR HOMOLOGUE FFSA CIK/FIA
- o FREINAGE HOMOLOGUE FFSA CIK/FIA (double commande obligatoire)
- o CARROSSERIES HOMOLOGUEES FFSA CIK/FIA (nasseau panel, spoiler, pontons)
- o PARE CHAINE INTEGRAL HOMOLOGUE
- o BARRE ANTI-ENCASTREMENT